

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 16 (1878)
Heft: 28 [i.e. 29]

Artikel: Du Contrat social
Autor: Ed.C.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-184788>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 12.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les Samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour la Suisse : un an, 4 fr.; six mois, 2 fr. 50.

Pour l'étranger : le port en sus.

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes; — au magasin Monnet, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne; — ou en s'adressant par écrit à la Rédaction du *Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

Du Contrat social.

Notre article sur la fête de J.-J. Rousseau a inspiré à un de nos correspondants les lignes suivantes :

« Tous n'ont pas été nourris du *Contrat social*, mais, après ces fêtes, tous le liront. » Ainsi s'est exprimé M. Marc Monnier dans le toast aux invités qu'il a porté lors du banquet du centenaire de Rousseau. Puisque Hippocrate le dit, il faut le faire, disait Gêronte. Moi qui lis plus volontiers M. Marc Monnier qu'Hippocrate, je me suis incontinent mis à l'œuvre.

Ah ! Monsieur Monnier, quelle tâche (remarquez que je ne dis pas quel *pensum*) vous nous avez donnée là ! Et combien Jean-Jacques aurait dû mettre en tête de l'œuvre ce qu'il ne dit qu'en commençant le livre III : « J'avertis le lecteur que ce chapitre doit être lu posément, et que je ne sais pas être clair pour qui ne veut pas être attentif. » Et pourtant je ne me plains pas, car la lecture du *Contrat social* m'a conduit à la découverte la plus inattendue, la plus ingénieuse, la plus... mais n'anticipons pas.

Je lis que : « Le souverain peut commettre le dépôt du gouvernement à tout le peuple... On donne à cette forme de gouvernement le nom de *démocratie*. Ou bien il peut resserrer le gouvernement entre les mains d'un petit nombre, en sorte qu'il y ait plus de simples citoyens que de magistrats, et cette forme porte le nom d'*aristocratie*. Enfin, il peut concentrer tout le gouvernement dans les mains d'un magistrat unique... Cette troisième forme s'appelle *monarchie* ou gouvernement royal. »

Ainsi, de l'avis de J.-J. Rousseau, Uri et les cantons à *landsgemeinde* sont gouvernés par des démocrates; le canton d'origine de l'auteur et d'autres, par des aristocrates; la Belgique, l'Italie, l'Angleterre, par un monarque.

Comme à Genève et dans la plupart des cantons suisses, il y a plus de citoyens que de magistrats, c'est cette seconde manière qui a le plus particulièrement attiré mon attention.

Je continue à lire et je glane en passant cette phrase : « Plus l'Etat s'agrandit, plus la liberté diminue. » Avis aux centralisateurs. Et celle-ci : « Plus les magistrats sont nombreux, plus le gouvernement est faible. » Qu'en pense le Grand Con-

seil ? Et encore : « Le plus actif des gouvernements est celui d'un seul. » Qu'en disent les républicains ? Mais je perds mon temps à glaner.

Le gouvernement devant être confié à des magistrats, comment se fera le choix de ceux-ci ? Jean-Jacques nous apprend que : « Dans les premières sociétés, les chefs de familles délibéraient entre eux des affaires publiques. Les jeunes gens cédaient sans peine à l'autorité de l'expérience. Les sauvages de l'Amérique se gouvernent encore ainsi et sont très-bien gouvernés. » J'avoue que cette idée d'être gouverné par des *anciens*, c'est-à-dire des vieillards, ne me sourit pas trop. Je repense à la description que fait Gulliver des *Struldbruggs* de Luggnagg, qui sont immortels : « Leurs dents et leurs cheveux tombent, ils perdent le goût des aliments... Il leur est impossible de lire, puisque leur mémoire ne leur permet pas de retenir les premiers mots d'une phrase jusqu'à ce qu'ils arrivent aux derniers, etc. »

Je poursuis donc ma lecture, et j'arrive au choix des magistrats par le moyen du *suffrage*. Jean-Jacques nous apprend qu'on a employé le *suffrage par le sort*. Des magistrats tirés à la courte-paille ! Montesquieu approuvait ce moyen ; pas Jean-Jacques. Vient ensuite le *suffrage par le choix*. Mais, hélas ! à partir de là, Rousseau ne nous donne aucune idée ; ils nous raconte comment procédaient les Romains (c'est probablement ce qui avait si bien *toqué* les républicains de 89) et puis, et puis... tout comme la profession de foi du vicaire savoyard, le *Contrat social* finit flasquement.

Nous avons bien marché depuis, puisque nous avons le *suffrage universel* pour le choix de nos magistrats. Ce moyen a paru d'abord la perfection même ; mais voilà que depuis quelques années on lui trouve des défauts. Les minorités se plaignent d'être écrasées par les majorités, de ne pouvoir se faire entendre ; elles réclament une *représentation proportionnelle*. Le *Conteur Vaudois* a consacré un article à cette question (28 juillet 1877), article qu'il termine par l'expression du vœu de voir remplacer par un autre système simple et pratique le système actuel qui permet l'écrasement des minorités.

Tu vas être satisfait, ô *Conteur* ! La découverte que j'ai annoncée lève toutes les difficultés. J'ai trouvé un système tellement rationnel qu'il est im-

possible qu'aucune personne raisonnable y fasse la moindre objection. Et pour que mon nom passe à la postérité et qu'on ne me ravisse pas le mérite de mon œuvre, je la consigne dans tes immortelles colonnes.

Voici la chose : On veut un gouvernement accessible à tous, un gouvernement présentant des garanties de sagesse, échappant aux passions des partis, à la tyrannie du plus grand nombre, à la faiblesse sénile des vieux, à la turbulence des jeunes; un gouvernement où les minorités seront représentées d'une façon mathématiquement proportionnelle.

Eh bien ! quoi de plus simple que de décider que tout citoyen parvenu à un âge déterminé, quarante ans, par exemple, soit de droit membre du corps législatif, pour le quitter définitivement à quarante-et-un ans révolus ? La réunion de ces *quarantins* formerait le grand conseil ou la *landsgemeinde* du pays. Est-ce que cette assemblée ne remplirait pas toutes les conditions sus-énoncées ?

Réflexion faite, je ne veux pas inventer un nom, et au lieu de quarantins, je prends le nom donné par Rousseau d'aristocrates. De quarante à quarante-et-un ans, chaque citoyen serait aristocrate.

J'applique, par exemple, mon système à la patrie de Jean-Jacques. Le canton de Genève a, je crois, de 85 à 90 mille habitants. Au moyen des tables de mortalité de Duvillard, je calcule qu'il y a, dans cette population, 1107 personnes de 40 ans, dont la moitié appartient au beau sexe. Resterait 550 aristocrates pour légiférer et gouverner le pays. Chaque citoyen entrerait en fonction et en sortirait le jour même de son anniversaire. Je pense qu'il faudrait fixer le matin, le soir ou midi et non l'heure exacte de la naissance pour l'entrée et la sortie. Autrement, on risquerait de voir un orateur, faisant un discours en faveur de la liberté religieuse, interrompu par le président qui, tirant sa montre, dirait : « Monsieur X..., vous cessez d'être aristocrate, retirez-vous ! »

Est-ce assez simple ? Le manque de place m'empêche de donner plus de développement à mon sujet, mais chacun en déduira aisément les conséquences : les élections remplacées par un roulement continu.

J'ai donc parfait l'œuvre de Rousseau. Le Contrat social ne laisse plus rien à désirer et mes yeux s'humectent à la pensée que, dans un siècle, on célébrera mon centenaire à Préverenges. Je vais m'occuper de l'emplacement de ma statue.

Ed. C.

L'année 1878.

Voici en quels termes Victor Hugo a ouvert le Congrès littéraire, tenu dernièrement à Paris, et souhaité la bienvenue aux délégués des diverses nations, aux hommes représentant ce que le monde a de plus grand, par ses penseurs. Il n'est pas possible de s'exprimer d'une manière plus digne et plus éloquente.

Messieurs,

Ce qui fait la grandeur de la mémorable année où nous sommes, c'est que, souverainement, par-dessus les rumeurs et les clameurs, imposant une interruption majestueuse aux hostilités étonnées, elle donne la parole à la civilisation. On peut dire d'elle : c'est une année obéie. Ce qu'elle a voulu faire, elle l'a fait. Elle remplace l'ancien ordre du jour, la guerre, par un ordre du jour nouveau, le progrès. Elle a raison des résistances. Les menaces grondent, mais l'union des peuples sourit. L'œuvre de l'année 1878 sera indestructible et complète. Rien de provisoire. On sent dans tout ce qui se fait je ne sais quoi de définitif. Cette glorieuse année proclame, par l'Exposition de Paris, l'alliance des industries ; par le Centenaire de Voltaire, l'alliance des philosophies ; par le congrès ici rassemblé, l'alliance des littératures (Applaudissements) ; vaste fédération du travail sous toutes les formes ; auguste édifice de la fraternité humaine, qui a pour base les paysans et les ouvriers et pour couronnement les esprits. (Bravos.)

L'industrie cherche l'utile, la philosophie cherche le vrai, la littérature cherche le beau. L'utile, le vrai, le beau, voilà le triple but de tout l'effort humain ; et le triomphe de ce sublime effort, c'est, messieurs, la civilisation entre les peuples et la paix entre les hommes.

C'est pour constater ce triomphe que, de tous les points du monde civilisé, vous êtes accourus ici. Vous êtes les intelligences considérables que les nations aiment et vénèrent, vous êtes les talents célèbres, les généreuses voix écoutées, les âmes en travail de progrès. Vous êtes les combattants pacificateurs. Vous apportez ici le rayonnement des renommées. Vous êtes les ambassadeurs de l'esprit humain dans ce grand Paris. Soyez les bienvenus. Ecrivains, orateurs, poètes, philosophes, penseurs, lutteurs, la France vous salue. (Applaudissements prolongés.)

Tel est le début de ce discours remarquable que nous voudrions pouvoir reproduire en entier.

Les autorités de Morges.

Un journal anglais, parlant de la Suisse, raconte que dans une petite ville du canton de Vaud, il existe, à côté des autorités municipales régulièrement constituées, d'autres autorités qu'une autre partie de la population s'est données. Cet organe de la presse anglaise ajoute avec admiration que, malgré les tendances diamétralement opposées de ces deux corps, ils vivent en parfaite harmonie, fait qui donne la mesure des libertés inouïes dont la Suisse a le monopole.

Voici l'explication de ce canard : La petite ville de Morges possède un assez grand quartier complètement neuf, dans lequel habitent un certain nombre de joyeux amis, qui ont trouvé plaisant de convoquer, un soir, la majeure partie des électeurs du quartier pour leur exposer que le faubourg étant séparé de la ville par une limite bien déterminée, la grande route, il devait posséder son administration particulière. Cette idée ayant trouvé de l'écho, l'assemblée nomma, séance tenante, son conseil communal, son syndic et sa municipalité pour rire, autorités qui se réunissent régulièrement, qui délibèrent et tiennent procès-verbal.

Au premier moment, on s'est beaucoup amusé de cette farce, dont le caractère paraissait tout à fait anodin, mais on a fini par se demander si l'exercice prolongé de ces pouvoirs simulés, ne pouvait pas conduire au désir tout naturel à